

Déplacements des étudiants de 18 ans ou plus vers les lieux d'études Bayonne-Anglet-Biarritz, Pau ou Dax s'ils sont situés à 50 km ou moins de leur domicile

## Déplacements domicile - lieu d'études

(étudiants de 18 ans et plus ; flux entrants et sortants >=10 ; lieu d'études à 50 km ou -)

10 - 50

**50 - 100** 

100 - 200

200 et plus

Source: IGN-Admin Express; INSEE-RP 2018

Note méthodologique : Le recensement permet de mesurer le nombre de personnes qui changent de commune lorsqu'elles se déplacent de leur lieu de résidence à leur lieu d'études. Il ne mesure pas un nombre de déplacements. La fréquence des déplacements n'est pas indiquée.

Pour une commune donnée, on appelle flux de sorties, le nombre d'élèves ou étudiants qui résident dans cette commune et vont étudier dans une autre commune. Si la commune compte moins de 10 000 habitants, toutes les sorties sont recensées la même année. Si la commune compte 10 000 habitants ou plus, les sorties ont été recensées sur une période de cinq ans et la mesure donnée par le recensement reflète une situation moyenne. Pour une commune, on appelle flux d'entrées, le nombre d'étudiants qui viennent étudier dans la commune et résident dans une autre commune. Ces personnes ont été recensées à leur lieu de résidence et donc à des dates différentes selon les années auxquelles ces communes ont été enquêtées. Du fait de l'étalement de la collecte, les flux d'entrées et les flux de sorties ne sont donc pas, en général, observés à une même date. Cependant, cela ne remet pas en cause la fiabilité de la mesure des déplacements domicile - lieu d'études.